

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Ouverture d'une enquête publique unique
concernant les demandes d'autorisation environnementale
et d'institution de servitudes d'utilité publique
présentées par la société EIFFAGE CONSTRUCTION CONFLUENCES
en vue d'obtenir l'autorisation pour la création
d'un entrepôt logistique
sur le territoire de la commune de MONTBEUGNY**

Par arrêté préfectoral n° 105 bis/2023 du 11 janvier 2023, une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 43 jours, est prescrite du **lundi 6 février 2023 jusqu'au lundi 20 mars 2023 inclus**.

Les servitudes d'utilité publique visent à limiter la constructibilité et l'usage des sols dans le périmètre dans lequel elles sont instituées. Elles concernent les parcelles cadastrales listées dans le tableau ci-dessous :

Section	Numéros de parcelles
A <i>Zone d'activité LOGIPARC 03 Carte communale de Montbeugny : «Zone classée constructible réservée à l'accueil d'activités économiques»</i>	1262 - 1263 – 1264 - 1273 - 1277 - 1278 - 1279 - 1280 - 1281 - 1282 - 1283 - 1284 - 1285 - 1313 - 1314 - 1315 - 1316 - 1317 - 1319 - 1323 - 1324 - 1325 -1326 - 1370 - 1371 - 1374 - 1376

Les installations projetées relèvent du régime de l'Autorisation de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, notamment au titre de rubriques 4XXX.

Les rubriques 4110, 4120, 4140, 4150, 4330, 4510, 4511 conduisent à conférer au projet le statut d'établissement Seveso Seuil Haut.

Les communes concernées par cette enquête sont :
Montbeugny, Lusigny, Toulon-sur-Allier, Yzeure.

Le commissaire enquêteur désigné pour procéder à cette enquête est M. Daniel BLANCHARD, technicien supérieur de l'Équipement, en retraite. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Le dossier d'enquête, constitué de la demande d'autorisation environnementale accompagnée notamment d'un rapport d'étude d'incidence environnementale, et de la demande d'institution des servitudes d'utilité publique accompagnée d'un projet d'arrêté préfectoral instituant le périmètre de servitudes d'utilité publique à mettre en œuvre autour du site industriel projeté, **est consultable pendant la durée de l'enquête** :

- sur le **site internet de la préfecture de l'Allier** à l'adresse suivante :
www.allier.gouv.fr - Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations publiques en cours ;

- sur **support papier et en version numérique** sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public en **mairie de Montbeugny, 62 rue de l'Agriculture**.

Le public pourra en prendre connaissance **aux jours et heures d'ouverture de la mairie** pendant cette période, soit :

- * **Lundi, mercredi, jeudi, samedi** : 9h à 12h
- * **Mardi, vendredi** : 9h à 12h - 16h à 18h

- sur la **plateforme électronique** mise en place pour l'enquête :
<https://www.registre-numerique.fr/eiffage-construction-confluences-montbeugny>

Les observations et propositions écrites du public sur ce projet pourront être formulées à partir du lundi 6 février 2023, 9 heures, jusqu'au lundi 20 mars 2023 inclus, 12 heures (heure de clôture de l'enquête), selon les modalités suivantes :

- **sur un registre d'enquête disponible en mairie de Montbeugny**, siège de l'enquête, aux jours et horaires d'ouverture précités

- **par courrier adressé à l'attention de M. Daniel BLANCHARD, commissaire enquêteur, à la mairie de Montbeugny**

- **par courrier électronique** à l'adresse suivante :
eiffage-construction-confluences-montbeugny@mail.registre-numerique.fr

- soit les inscrire sur un **registre dématérialisé** accessible à l'adresse suivante :
<https://www.registre-numerique.fr/eiffage-construction-confluences-montbeugny>

- **directement et oralement auprès du commissaire enquêteur pendant ses permanences assurées les jours suivants à la mairie de Montbeugny** :

- **Lundi 6 février 2023** de 9 H à 12 H
- **Jeudi 16 février 2023** de 9 H à 12 H
- **Lundi 20 février 2023** de 16 H à 18 H
- **Jeudi 9 mars 2023** de 9 H à 12 H
- **Lundi 20 mars 2023** de 9 H à 12 H

Les observations enregistrées sur le registre d'enquête papier seront consultables sur le site susvisé.

Une réunion publique, organisée par le commissaire enquêteur, se tiendra le lundi 20 février 2023 à 18h15, à la salle polyvalente de Montbeugny, rue de l'Agriculture.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de :

**Société EIFFAGE CONSTRUCTIONS CONFLUENCES
à l'attention de M. Gérard BARRERO, Directeur
3 rue Hrant Dink
69285 Lyon Cedex 02
Téléphone : 04 72 27 26 70
Courriel : gerard.barrero@eiffage.com**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Montbeugny et sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale assortie de prescriptions ou la décision de refus est la préfète de l'Allier.

La préfète de l'Allier ne pourra autoriser l'installation qu'après avoir statué sur le projet d'institution des servitudes d'utilité publique.